

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Président de la Communauté de communes Sud Roussillon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-9,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2026-04/29C du 08 avril 2026, portant délégation d'attributions au bureau communautaire et au président,

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur **Philippe CASENOVE**, responsable notamment du parc auto, sous la surveillance et la responsabilité du président, à l'effet de signer tous documents permettant la gestion des contrats de location détenus par la communauté de communes pour ses véhicules (sorties et retours au parc des loueurs).

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de la communauté de communes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Cyprien, le **29 AVR. 2026**

**Thierry DEL POSO**  
**Président de la Communauté de**  
**Communes Sud Roussillon**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en Préfecture, à sa notification à l'intéressé, à son affichage à la Communauté de Communes le.....

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification

Signature de l'intéressé :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20260429-2026-26A-AI  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114